



## **REFLEXIONS et PROPOSITIONS SUR LA FUTUR DECENTRALISATION DES CREPS (le 08/11/2014)**

L'analyse et les propositions sont présentées en prenant en compte la réforme territoriale. Si le territoire français devait rester avec 26 régions, il y aurait quelques modifications à apporter à ce texte.

Pour débiter par un point positif, le transfert des CREPS aura pour conséquence la suppression du plafond d'emploi au sein des établissements. Ce n'est pas un choix, volontariste, de notre ministère mais la conséquence de la sortie du financement des CREPS du budget de l'État. Ce plafond d'emploi était un frein au développement de l'activité dans de nombreux établissements. C'est le point positif.

Dans ce projet, il est écrit que trois missions restent sous la tutelle de l'état :

- Le haut niveau
- La formation (mais pas toute la formation)
- Les pôles d'expertises (les quatre pôles ressources)

Donc, nous partirons de ce postulat et nous analysons le projet sur ces critères et nous constatons que cela nous laisse, au mieux, dans le flou et au pire soulève de grandes inquiétudes. Ce projet porte en germe les difficultés et les conflits à venir.

### **1/ Pour ce qui concerne le flou.**

La « ligne de partage » entre les missions d'état et les missions régionales est difficile à cerner.

Prenons le cas de la formation pour les diplômés à partir du niveau IV, dans le projet, il est indiqué que celle-ci reste de la compétence de l'état (ce qui est une bonne chose) mais la formation est financée par les régions. Comment croire que le financeur n'aura jamais la tentation de « s'impliquer plus avant » et cela d'autant plus que la région sera financeur et propriétaire du cadre bâti. Faire croire que les formations resteront de la compétence du ministère, c'est utopiste ou pas très sérieux.

La conséquence de cette régionalisation des formations sera la mise en concurrence des établissements principalement par la diminution des tarifs d'inscriptions et très rapidement une forte diminution de la qualité des formations pour les stagiaires et un nouveau lot fermeture de CREPS, ceux qui seront les moins concurrentiels.

Prenons maintenant le cas des pôles ressources nationaux, qui par définition restent des missions d'état, mais, curieusement, les régions auront en charge « le sport santé », comment le Pôle Ressources national sport santé et le Pôle Ressources National Sport et Handicaps

vont se retrouver dans cet imbroglio. D'autant plus que le fonctionnement des Pôles ressources nationaux sont des modèles de fonctionnement, ... dans le flou artistique.

Quelques exemples :

- Des responsables de pôle sans statut
- Des directeurs du CREPS chef de service mais pas donneur d'ordre pour les agents des pôles
- Des directives de la direction des sports avec des revirements à 180 degrés, mais sans aucune concertation, sans aucune explication, ce qui a comme conséquence une démobilisation progressive des agents.
- Des missions qui ne correspondent pas aux besoins des usagers
- Un taux d'emploi de contractuels qui voisine les 50%

Il y aurait beaucoup à dire sur les dysfonctionnements des « pôles ressources » et ces dysfonctionnements proviennent principalement de la mauvaise structuration administrative.

Pour conclure l'analyse de ce projet de décentralisation, la première mission qui devrait rester sous la responsabilité de l'État (si j'en crois les déclarations du directeur des sports) c'est le haut niveau. Mais à la vérité, le haut niveau passera sous la coupe des fédérations et le ministère n'aura rapidement plus voie au chapitre, sinon, pour mettre la main à la poche lorsqu'une fédération aura « dérapé » ce qui ne manquera pas de se produire. En effet, la logique financière l'emportera. Les CREPS ont besoin des pôles de haut niveau pour fonctionner et les collègues ne seront pas en situation de réagir lorsqu'ils constateront des dérapages de toutes sortes.

## 2/ Pour ce qui concerne les inquiétudes

- Le financement des établissements, plus particulièrement le financement du salaire des agents qui se fera à partir d'une dotation annuelle, mais le problème est que d'une année sur l'autre une dotation peut se réduire en fonction des difficultés budgétaires de l'État
- Le droit de tirage des régions sur la comptabilité des établissements est particulièrement dangereux. Nous n'en avons toujours pas compris la justification.
- La multiplication des statuts au sein d'un même établissement (personnel d'état, personnelle collectivité territoriale, contractuels). Nous savons ce que cela a donné avec la mise en place de la RGPP, un malaise généralisé et nous reproduisons exactement la même erreur avec ce projet de décentralisation.
- La pérennisation des CREPS n'est pas garantie par le fait qu'il faudra un décret ministériel pour fermer un CREPS. Avec la modification à venir de la carte des régions, certaines régions auront plusieurs CREPS. Il suffira alors que le CREPS qui doit être supprimé ne s'appelle plus CREPS mais « site » et le tour est joué, il n'y a plus besoin d'un décret ministériel.

## 3/ Les propositions (en complément des dix propositions du SNEP/FSU)

- Avant tout projet d'amendement présenté au Sénat concernant la décentralisation des CREPS, attendre la conclusion et la présentation des travaux sur la réforme des politiques ministérielles de formations et certifications aux métiers du sport. Il faut rappeler que la formation représente plus de 70% de l'activité des établissements
- Quels moyens, quels outils pour garantir que la dotation qui couvre le financement des salaires des agents en prenant en compte l'éventuel développement des CREPS.
- Clarifier la place des pôles de haut niveau dans les établissements et le rôle de chacun avec des garanties pérennes.
- **Revoir la composition des futurs conseils d'administration dans lesquels les personnels sont particulièrement sous-représentés**
- Il a été décidé, sans aucune concertation, que les pôles ressources nationaux s'impliqueraient dans le « sport pour tous », mais avant toute réorientation, **il est indispensable d'engager avec l'ensemble des agents des pôles ressources** (ils ne sont pas si nombreux) **une véritable concertation sur :**
  - Le statut à venir des pôles ressources
  - la place et le rôle des pôles dans la politique ministérielle
  - La place des pôles au sein de l'établissement
  - L'utilisation « massive » d'agents contractuels dans les pôles ressources nationaux.
  - Constituer un groupe de suivi de la mise en place de cette décentralisation. Ce groupe serait constitué à part égal de représentant de la D.S et des représentants syndicaux.

**Les CREPS sont encore, à ce jour, les seuls outils opérationnels du ministère de la ville, de la jeunesse et des sports. En se privant de ces outils, le ministère se prive de toute possibilité de mettre en pratique, concrètement, sa politique sportive, est-ce que cette décentralisation ne préfigure pas à terme la fin de notre ministère ?**